

l'hydroélectricité

une énergie verte *incontournable*

L'hydroélectricité provenant de l'exploitation du courant des rivières est une énergie qui ne laisse pas indifférent. Il y a les «pour», conscients de l'apport irremplaçable de cette ressource pour nous protéger des aléas du pétrole et nous assurer une plus grande autonomie énergétique. Il y a les «contre» pour qui nos vallées doivent rester vierges de toute activité humaine, par définition source de dégradations environnementales et d'atteintes à la biodiversité. Et il y a la réalité incontournable du monde dans lequel nous vivons, un monde assoiffé d'une énergie à base d'un pétrole de plus en plus coûteux et dont il faudra tôt ou tard nous passer. Alors, hors des postures idéologiques, comment fait-on pour exploiter cette ressource cruciale pour notre avenir économique sans détruire irrémédiablement notre patrimoine écologique ? Une vraie question à laquelle de nombreux pays dans le monde ont su répondre avec intelligence et pragmatisme. Alors pourquoi pas nous ?

L'hydroélectricité est une technique ancienne et éprouvée permettant de produire à partir d'une ressource naturelle, l'eau, une électricité à bon marché. Son déploiement doit cependant être réalisé dans un cadre réglementaire très strict pour limiter les dommages environnementaux susceptibles d'être causés aux vallées. Voilà pour les grandes lignes. En Polynésie, l'idée d'exploiter la Fautaua pour produire de l'électricité remonte au début du XXème siècle. Mais il faudra attendre le début des années 80 pour voir le premier kilowattheure jaillir des turbines installées sur une rivière polynésienne. La société Marama Nui, aujourd'hui filiale à 55% du concessionnaire EDT, fut à l'origine des premières installations hydroélectriques importantes de Polynésie. Outre la Papenoo qui constitue encore aujourd'hui le principal site de la société, d'autres rivières firent l'objet d'installations hydroélectriques : la Vaite, la Vaihira, la Faatautia, la Titaaviri. Ces aménagements réalisés entre 1980 et 2000 nous permettent aujourd'hui de bénéficier d'une électricité provenant à plus de 30% de nos rivières et lorsque les conditions pluviométriques sont favorables, près de 40%, ce qui fut le cas en 2010. Cette part d'électricité «verte» nous permet aujourd'hui de moins dépendre d'un pétrole dont le prix est condamné à monter.

Electricité à la demande et à bas prix

Ce sont les deux grandes qualités de l'hydroélectricité. D'une part, sa capacité à fournir une électricité relativement stable et régulière, grâce au flux de courant continu de la rivière et surtout, du fait des bassins de rétention qui permettent de stocker l'eau et de pouvoir la mobiliser pour produire une électricité à la de-

mande. On parle ainsi de puissance garantie, ce que ne peuvent pas fournir l'énergie solaire ou éolienne dont l'intermittence constitue la grande limitation à un déploiement à grande échelle. La seconde qualité de l'hydroélectricité est son prix. Moins cher que toutes les énergies vertes et surtout, moins cher que l'électricité à base de pétrole. En Polynésie, le prix de l'électricité d'origine hydraulique est fixé par un arrêté du conseil des ministres à 12,06 FCFP depuis 1999. Alors qu'avec un baril de pétrole dont le prix se situe dans une fourchette de 90 à 100 dollars, l'électricité produite à partir de centrales thermiques se situerait aux alentours de 20 FCFP le kilowattheure (sortie centrale hors coûts de transport, distribution et gestion). Un prix qui flamberait inévitablement en cas d'envolée du prix du pétrole comme cela fut le cas il y a peu, au mois de juillet 2008.

Ne touche pas à ma vallée

C'est le principal reproche fait à l'hydroélectricité, mêlant dans cette opposition tout à la fois la dégradation environnementale de sites riches en biodiversité que sont les vallées, la diminution constatée du débit de la rivière en de nombreux points ou encore les impacts en résultant sur un certain nombre d'activités humaines pratiquées dans les rivières et aux abords des embouchures. Ces arguments avancés par les «anti-hydroélectricité» sont parfois bien réels et comme toujours, des excès ou des manquements constatés par le passé ont pu forger une opposition farouche à tous nouveaux projets quels qu'ils soient, malgré toutes les mesures protectrices susceptibles d'être proposées et mises en oeuvre. Cette opposition est quelque peu paradoxale lorsque l'on sait que les val-

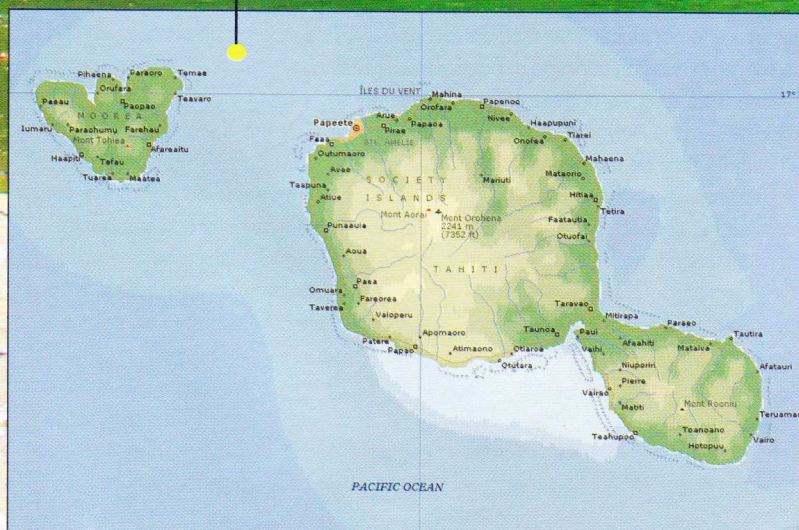
lées «vierges» de Tahiti ne sont souvent ni valorisées, ni préservées avec un développement ravageur et incontrôlé des espèces invasives.

Le dogme et la réalité

Doit-on interdire le développement de l'hydroélectricité en Polynésie, alors qu'il s'agit de la seule énergie renouvelable en mesure de nous garantir une électricité stable à un prix acceptable ? Pour certains, la réponse est oui et la solution à notre dépendance énergétique serait de consommer moins d'électricité. Sans dénier l'importance que peuvent représenter de vraies mesures d'économies d'énergie, notamment en matière de construction, il est clair que ces dispositions ne permettront jamais de réduire significativement notre dépendance aux hydrocarbures. Il est donc plus indispensable que jamais de souligner l'importance pour notre collectivité de trouver un compromis entre la nécessité de favoriser l'hydroélectricité par un schéma de développement rationnel et planifié, et l'obligation de limiter ses impacts par une véritable réglementation environnementale. Un programme de développement cohérent de l'hydroélectricité existe-t-il aujourd'hui ? Disposons-nous d'une réglementation moderne en matière d'hydroélectricité et d'environnement ? Malheureusement non. Ce vide opérationnel et réglementaire rend ainsi improbable toute perspective de réel développement hydroélectrique en Polynésie. Le projet d'exploitation hydraulique de la rivière Vaiiha à Faaone, bloqué depuis plusieurs années, est aujourd'hui le parfait exemple de ce manque d'engagement en faveur de notre unique alternative énergétique viable face à un pétrole toujours dominant.



Papenoo	28	MW
Faatautia	7,5	MW
Vaihiria	4,6	MW
Titaaviri	4,1	MW
Vaite	2,3	MW



Avec sur l'île de Tahiti, près de 40% de production électrique issue de nos rivières en 2010, la Polynésie fait de toute évidence partie des bons élèves en matière d'exploitation de l'énergie hydraulique. L'hydroélectricité représente en effet 16% de la production électrique mondiale, largement en tête de toutes les énergies renouvelables. Tous les pays disposant d'un potentiel hydroélectrique ont compris l'intérêt de valoriser cette ressource énergétique verte. La Norvège, dont la quasi-totalité de l'électricité provient de ses cours d'eau, ou encore le Brésil à plus de 80%, le Canada à plus de 60% ou encore plus proche de nous, la Nouvelle Zélande qui produit plus de la moitié de son électricité à partir de ses rivières. Manifestement, tous ces pays renommés en matière de protection environnementale ont su avec intelligence allier l'impératif énergétique et la nécessité écologique. Plus de pragmatisme, moins de dogme... peut-être une recette à méditer pour notre pays.

pourquoi ça bloque ?

les non-dits de *l'hydroélectricité*

L'hydroélectricité ne suscite pas réellement l'enthousiasme que connaissent d'autres énergies renouvelables pour lesquelles il est de bon ton d'afficher un engouement bienséant. Cet élan «vert» n'a malheureusement pas atteint le seul procédé susceptible d'apporter une véritable autonomie énergétique à la Polynésie, cela à un prix supportable pour la collectivité. Une raison très simple à cela : l'hydroélectricité reste encore synonyme d'atteinte à l'environnement, suscitant de ce fait l'opposition de nombreuses associations environnementales qui n'hésitent jamais à le faire savoir haut et fort. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de trouver aussi peu de dirigeants pour soutenir ouvertement cette énergie verte. Pour faire avancer les projets, il

térêt général au moyen de la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) prévoyant l'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation du projet et l'indemnisation de leurs propriétaires. Elle demeure cependant peu utilisée aujourd'hui, les gouvernants hésitant trop souvent à faire valoir l'intérêt général auprès d'opposants fonciers qui sont aussi des électeurs motivés.

Ni l'un, ni l'autre

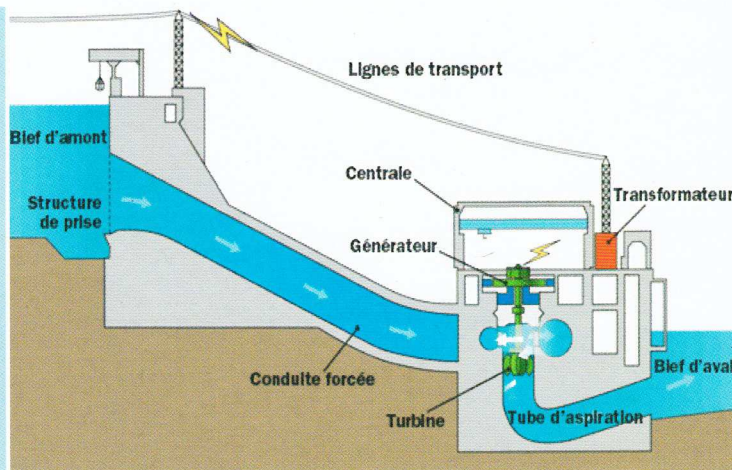
C'est le syndrome de l'hydroélectricité polynésienne. Deux acteurs, le groupe SEDEP dirigé par Dominique Auroy et la société Marama Nui, filiale de EDT dominant depuis plusieurs décennies cette filière énergétique. Problème. Sans l'avouer clairement, et pour des raisons distinctes (liées à la

city à partir des hydrocarbures, nous serons ainsi condamnés à payer de plus en plus cher notre électricité, puis nos appareils électriques ou à nous en passer, ce qui est toujours plus facile à dire qu'à faire.

C'est la faute au grand méchant loup

Dans cette impasse qui se profile, une stratégie ancienne et récurrente semble revenir au goût du jour. Pour faire baisser le prix de l'électricité, il suffirait tout simplement de renégocier la concession avec EDT. La méthode présenterait l'avantage d'un soutien populaire avec cependant un risque juridique important, le respect des contrats en cours (la dernière tentative de «contestation» s'est soldée par la condamnation du Pays à payer à EDT la bagatelle de 1,8 milliards F.CFP, aug-

Une centrale hydroélectrique n'est pas une mince affaire. Il faut un cours d'eau, si possible puissant et régulier, provenant d'une vallée dotée d'une hydrographie favorable et présentant un dénivelé important pour accroître l'énergie potentielle du courant d'eau. Il faut ensuite réaliser des captages d'eau, poser des conduites forcées (canalisations de diamètre important) pour concentrer le flux d'eau et l'acheminer à pleine vitesse vers la centrale électrique. A l'intérieur de celle-ci, l'eau est dirigée vers des turbines qui entraînent un alternateur pour produire enfin l'électricité tant attendue. L'eau est ensuite rejetée vers la rivière pour reprendre son cours naturel. A ces installations principales, il convient de ne pas oublier les routes d'accès aux équipements et surtout, un ou plusieurs bassins de rétention (les fameux barrages) qui permettent de stocker l'eau pour l'utiliser en fonction de la demande d'électricité provenant des usagers. Entre les études préalables, les analyses, les autorisations et la réalisation, il faut compter dans les meilleures hypothèses trois ans pour réaliser une centrale hydroélectrique. Si tout va bien.



faut à l'évidence savoir manoeuvrer en douceur, silencieusement parfois, entre les multiples écueils.

Le foncier, un frein considérable

Cette opposition publique plus ou moins affichée n'est cependant pas la seule raison expliquant l'immobilisme actuel en matière d'hydroélectricité. Comme souvent en Polynésie, un frein redoutable au développement s'avère être la maîtrise foncière, un paramètre incontournable en matière d'hydroélectricité. Généralement opposés à de tels projets, les riverains, propriétaires ou non, constituent souvent le premier barrage (c'est le cas de le dire) à l'hydroélectricité. L'absence de consensus sur l'affectation des parcelles de terre nécessaires constitue ainsi un blocage pouvant retarder considérablement voire même empêcher le lancement d'un projet. Cependant cet obstacle n'est pas incontournable. La loi prévoit comme partout dans le monde un cadre réglementaire permettant à la puissance publique de faire prévaloir l'in-

terêt général (pour le premier et à l'hégémonie énergétique pour le second), la puissance publique ne souhaite manifestement plus voir ces deux acteurs intervenir dans une filière pointue et technique où notre collectivité dispose pourtant d'une précieuse expertise acquise au cours des décennies passées.

Ne plus se bercer d'illusions

Le résultat de cette conjonction de facteurs bloquants est l'arrêt que l'on constate depuis plusieurs années de tous les nouveaux projets hydroélectriques de Polynésie. Ce choix tacite de l'immobilisme de facilité aura deux conséquences majeures pour notre collectivité. La première est l'abandon implicite qu'il signifie de l'objectif de 50% d'électricité verte en 2020 rappelé par tous les récents gouvernements. Sans hydroélectricité, un tel objectif relève clairement de la douce utopie ou de l'aveuglement idéologique. La seconde conséquence sera notre totale dépendance aux fluctuations futures du baril de pétrole. Sans substitution de la production d'électri-

mentée des centaines de millions F.CFP d'intérêts de retard). Il est à espérer que la prochaine tentative soit plus «pointue» sur le plan juridique sans quoi l'utilisateur sera à nouveau appelé pour payer les pots cassés. Entre la volonté parfois «dogmatique» d'en découdre avec EDT et la nécessité pour une autorité concédante de discuter avec son concessionnaire, le second choix paraît tellement plus constructif.

L'heure du choix

L'hydroélectricité polynésienne aura connu dans les années 80 son âge d'or avec un héritage inestimable de 30 à 40% d'électricité verte chaque année nous permettant de réduire le prix de notre électricité et d'importer moins d'hydrocarbures, mais certainement aussi des ratés dans la protection des vallées et de la biodiversité. Aujourd'hui, la Polynésie est à l'heure du grand choix de son avenir énergétique : avec ou sans hydroélectricité. Une décision qui sera lourde de conséquences pour l'ensemble de notre collectivité.

hydro, *un peu, beaucoup, ... pas du tout*

Echange croisé sur l'hydroélectricité entre François Dupont, directeur du développement de EDT et Yves Doudoute, président de l'association Haururu

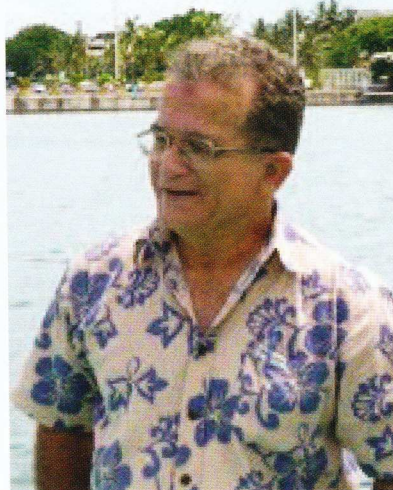
François Dupont, la Polynésie peut-elle se passer de l'hydroélectricité ?

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité a été en 2010 de plus de 30%, ce qui place notre pays dans le peloton de tête mondial de la production électrique verte. Ce résultat a été obtenu grâce à l'hydroélectricité, du fait de la bonne pluviométrie et d'une parfaite optimisation de la production. L'hydroélectricité à Tahiti a représenté en 2010 38,4% de la production, permettant l'économie de 48 millions de litres de fuel. Le reste des énergies renouvelables représente 0,6%, avec les installations photovoltaïques à Tahiti et dans les îles, et une part négligeable d'éolien. L'importance majeure de l'hydroélectricité dans le « mix » énergétique de la Polynésie française est donc évidente. Par ailleurs, Tahiti bénéficie d'un potentiel hydroélectrique remarquable : la pluviométrie à l'intérieur de l'île est l'une des plus élevées au monde (jusqu'à 7 mètres d'eau par an) et les montagnes offrent des dénivelés importants. Ces atouts permettent un productible significatif pour de la mini-hydroélectricité, malgré la taille modeste des bassins versants et avec une préservation volontaire de certains sites par une utilisation partielle de ce potentiel.

Yves Doudoute, question simple et directe, êtes-vous contre l'hydroélectricité ?

Je ne suis contre rien de manière dogmatique, mais lorsque l'on regarde la vallée de la Papenoo et son état actuel, on peut difficilement être pour que cela se reproduise ailleurs. On entend dire que pour tel ou tel nouveau projet, on prendra en compte le facteur « environnement » beaucoup plus que par le passé. C'est très bien tout cela, sur le papier, comme toujours. Mais pour moi, le fond du problème, ce n'est pas l'environnement spécifiquement, mais l'humain au sens

large. Dans ces grands projets, on a tellement raconté de « salades » aux populations que maintenant, tout le monde se méfie. N'oublions pas que nous sommes une toute petite population qui fonctionne au consensus. Prenons Papenoo, beaucoup de promesses non tenues ont été faites aux associations, aux petits porteurs d'actions, à la population. Maintenant, pour convaincre à nouveau tout ce petit monde, il est clair que cela ne se fera pas facilement. Le respect de la parole donnée n'est pas toujours le



point fort des investisseurs, je ne l'apprendrai à personne. Au début, tout le monde il est beau, et après ça se gâte !

François Dupont, quels sont les avantages de l'hydroélectricité ?

C'est une technologie bien maîtrisée localement aussi bien pour la réalisation que pour l'exploitation. C'est surtout une énergie non aléatoire permettant des prévisions de production journalière et saisonnière sans variation instantanée de puissance. Sa participation à la stabilité du réseau est primordiale pour le bon fonctionnement de notre système électrique. Enfin, la durée de vie des ouvrages est particulièrement longue, certains équipements du début du XX^{ème} siècle sont d'ailleurs toujours en activité. En outre, contrairement aux autres é-

nergies renouvelables où la part locale de l'investissement est faible, pour l'hydroélectricité 60 à 70% de l'investissement sont réalisés par les entreprises locales (BTP, hydraulique, électro-mécanique). Dans notre contexte économique de marasme généralisé, cet élément n'est pas un point de détail.

Yves Doudoute, comment faire pour que notre collectivité avance, que les projets hydroélectriques ou autres



voient le jour ?

Avancer pour aller où ? Dans une petite collectivité comme la Polynésie, il devient de plus en plus difficile de mener des projets importants, c'est vrai. Il y a des opposants à tout et sur tous les sujets. Je crois que ce qu'il faut comprendre derrière ces oppositions qui ne sont pas propres à l'hydroélectricité, c'est qu'une partie importante de la population ne partage pas forcément ce développement qu'on lui propose, qu'on lui impose plutôt et dont elle est finalement exclue. Soit disant pour l'intérêt général, il faudrait dire « amen » à tous les projets qui ne profitent finalement qu'à un petit nombre. Lorsque l'on voit l'état de notre société actuelle, je me demande pourquoi tout cela n'a pas encore éclaté. Je ne le souhaite pas, mais j'ai peur de l'explosion sociale

qui pourrait se produire. Je trouve que le silence de la population qui endure la crise est de mauvais augure. Un silence assourdissant.

François Dupont, peut-on faire de l'hydroélectricité sans détruire les vallées polynésiennes ?

Les grands choix techniques qui résultent de l'expérience des aménagements en service de Marama Nui et qui permettent de limiter significativement l'impact des différents aménagements hydroélectriques sur l'environnement sont de plusieurs ordres. Avant tout, il s'agit de ne pas chercher à exploiter tous les affluents des vallées comme cela a pu être fait dans le passé. En effet, plus on monte dans les vallées, plus les accès se démultiplient et seront difficiles dans des vallées

gravières passeront librement vers l'aval avec le débit de surverse. Cette démarche de limitation des impacts passe aussi par l'installation systématique sur les prises d'eau des dispositifs de débit réservé permettant de maintenir dans le secteur aménagé de la rivière un débit minimum garantissant la vie aquatique (1/10ème du débit moyen annuel selon la réglementation métropolitaine). Ces dispositifs seront combinés avec des systèmes de passe à poisson. Enfin, si un réservoir de régulation est nécessaire, son volume sera limité au strict minimum pour une régulation journalière. Ce réservoir ne doit pas faire obstacle au cours principal de la vallée, pour éviter sa sédimentation rapide. On le placera si possible latéralement, en flanc de vallée ou dans un affluent secondaire, dont le

lignes électriques et de télécommunication.

Yves Doudoute, une hydroélectricité plus respectueuse de l'environnement, vous n'y croyez pas ?

Encore une fois ce n'est pas seulement et simplement de l'environnement dont il s'agit. Avant on disait la nature, un terme qui n'existait pas dans la langue polynésienne, tout simplement parce que la nature et l'homme étaient imbriqués intimement. L'homme et la nature c'est tout simplement la vie. De distinguer l'un de l'autre, ce qui est devenu le cas dans la vision occidentale moderne, ou plutôt économique, c'est cela qui est au cœur du débat. L'Homme se croit maître de la nature, alors qu'il a besoin de la nature pour exister et que celle-ci à l'inverse n'a pas du tout besoin de lui. Quelle prétention. Pour qu'un projet hydroélectrique voit le jour, il faudra bien sûr faire en sorte que l'environnement et la biodiversité soient réellement prises en compte, mais il faudra surtout que les populations riveraines soient pleinement associées au projet. J'en reviens toujours à notre modèle de développement économique qui est, quoiqu'on en dise, en opposition avec bien des éléments de la culture polynésienne. J'ai vécu le Tahiti d'avant le CEP, j'ai été enseignant pendant de nombreuses années et je vois aujourd'hui une jeunesse manquant de repères, et ne parlant pas d'avenir. Ce modèle de développement économique qui nous a été imposé pour développer la bombe atomique est aujourd'hui à bout de souffle et beaucoup de l'opposition que l'on constate à ces projets comme l'hydroélectricité résulte de cette situation.



étroites avec des pentes abruptes dans lesquelles les terrassements auront inévitablement un impact croissant. En outre, ces zones de très haute vallée présentent généralement un intérêt majeur du point de vue de la diversité et de la préservation des espèces. Ensuite, il faut favoriser les prises d'eau basses, submersibles en rivière dites «au fil de l'eau» qui sont considérablement moins invasives que les barrages et qui permettent de laisser passer librement, en période de crue, la totalité du transport solide et les sédiments, en évitant ainsi les problèmes des curages périodiques. Ces prises seront équipées de grilles fines à barreaux d'espacement millimétrique, autonettoyantes pour ne capter efficacement que l'eau, sans les espèces aquatiques qui, comme les sables et

bassin versant réduit limitera l'importance du transport solide. Des ouvrages de vidange largement dimensionnés permettront de laisser passer la majorité de ce transport solide pendant les périodes de crue, alors que le réservoir n'a temporairement plus d'utilité du fait de l'importance des apports en crue. Concernant le tracé des pistes d'accès, l'objectif sera de minimiser le nombre de points de franchissement de rivière. Contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, on doit placer les conduites forcées suivant le même tracé que les pistes d'accès pour minimiser la déforestation. Enfin un dernier point concerne l'intégration paysagère des structures qui devra être optimisée en enterrant sous les pistes d'accès les conduites forcées tout comme les

François Dupont, votre argument pour convaincre les «contre».

Placer l'humain au cœur d'un projet de développement, c'était précisément le parti pris du projet Vaiiha, qui proposait un partenariat gagnant-gagnant avec les riverains pour un projet d'ensemble de valorisation économique et touristique de cette vallée. Bien que soutenus par une majorité de propriétaires, nous n'avons pas réussi en 2009, à obtenir des autorités un vrai dialogue sur ce projet. Nous espérons malgré tout que cela n'est que partie remise.

Vaiiha, commune de Fa'aone

le plus grand projet hydroélectrique de Polynésie au point mort

Dans la série des grands paradoxes polynésiens figure le projet hydroélectrique de la Vaiiha. Un emplacement à la pluviométrie exceptionnelle, capable de produire près de 10% de l'électricité consommée à Tahiti, devant faire l'objet du premier appel à candidatures en matière d'hydroélectricité, bénéficiant de multiples protections environnementales dépassant le cadre réglementaire propre à la Polynésie, intégrant un projet d'activités économiques complémentaires créatrices d'emplois et de valeur ajoutée pour les riverains, dont une grande partie a déjà marqué son adhésion au projet et pour lequel de multiples sources de financement sont disponibles. Un projet unique par tous ces aspects.... mais malheureusement au point mort depuis plusieurs années.

La qualité hydrométrique de la rivière Vaiiha n'est pas un secret pour les spécialistes de l'hydroélectricité et encore moins pour les connaisseurs des vallées polynésiennes. Les premières études visant à exploiter ce site remontent à plus d'une décennie. Plus récemment, la société Marama Nui s'est engagée dans des études plus poussées en vue d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

Une affaire mal engagée

Les premières présentations du projet effectuées par la société Marama Nui devant la commission administrative des forces hydrauliques se sont rapidement heurtées à un problème de fond : le futur prix de rachat de l'électricité issue de la centrale. Pour le Pays et ses représentants, ce prix est déjà fixé par arrêté du conseil des ministres à 12,06 FCFP le kilowattheure, correspondant à un prix déjà élevé au regard des pratiques internationales et surtout, permettant au futur exploitant d'atteindre une rentabilité correcte. Pour le pétitionnaire Marama Nui, le son de cloche est très différent. Après l'augmentation constatée des éléments constitutifs des ouvrages hydrauliques (aciers, turbines, moteurs, ...) et le niveau de prix des travaux de génie civil en Polynésie, il serait totalement inconcevable d'envisager un tel projet avec un prix de rachat de l'électricité hydraulique n'ayant pratiquement pas changé depuis près de vingt ans. De nombreux échanges entre le candidat au projet et les autorités du Pays eurent lieu, avec une succession de ministres qui ne facilita pas l'avancée du plus grand projet hydroélectrique des vingt dernières années.

La concurrence appelée à la rescousse

Un paramètre juridique nouveau vint interrompre le dialogue de sourds engagé entre le Pays et la société Marama Nui. L'adoption en décembre 2009 de la loi du pays re-

lative aux délégations de services publics obligea ainsi le Pays à mettre en oeuvre une procédure d'appel à candidatures pour les projets dans lesquels l'exploitation d'un service public serait confiée à un opérateur privé. Dans ce nouveau cadre réglementaire, il appartient désormais au gouvernement de définir les caractéristiques économiques et techniques du projet envisagé, de lancer l'appel à candidature et de sélectionner le futur exploitant hydroélectrique. En sortant d'une relation bilatérale bloquée, plusieurs intervenants publics et privés, pour des raisons propres, espèrent ainsi de nouvelles offres qui répondraient aux contraintes publiques, et particulièrement celle du prix de rachat de l'électricité. Il appartient maintenant au Pays de finaliser cet appel à candidatures et de vérifier que la concurrence tant espérée pourra se déployer dans les conditions prévues.

Plus facile à dire qu'à faire

Une plus grande concurrence dans un secteur de l'énergie réputé très hermétique

et peu transparent constituerait à l'évidence une avancée, du moins sur le plan théorique. Dans la réalité, cette ouverture risque cependant de rester lettre morte tant que le secteur public de l'énergie ne disposera d'aucun moyen pour conduire à leur terme de tels projets. Dans le cas de la Vaiiha, une étude économique et technique relative à la réalisation d'une centrale hydroélectrique coûtera plusieurs dizaines, voire plus d'une centaine de millions de francs pacifique en études foncière, hydrologique, technique, environnementale, économique et financière. Va-t-on voir déferler une nuée de candidats potentiels en capacité de dépenser de telles sommes pour vérifier la viabilité d'un tel projet ? Combien de temps devra-t-on laisser aux pétitionnaires pour effectuer une offre suffisamment sérieuse et basée sur des éléments tangibles ? Il paraît clair que la concurrence attendue à partir d'un texte réglementaire ne verra pas le jour si les conditions opérationnelles permettant à plusieurs offres de se déployer ne sont pas



prises en oeuvre rapidement. Dans le cas contraire, le risque sera grand de voir des propositions insuffisamment étayées sur les plans technique et économique être déposées devant la commission qui sera chargée de sélectionner le meilleur projet, probablement sans pouvoir en apprécier la réelle viabilité.

Trois francs six sous pour l'énergie

La grande réussite de l'Outre-mer en matière de redéploiement énergétique et de développement durable est clairement la Réunion, souvent citée en exemple. Ce résultat n'est pas un hasard car cette collectivité s'est depuis plus d'une décennie donnée les moyens de ses choix en consacrant d'importantes ressources financières et humaines à sa politique énergétique. En Polynésie française, rien de tout cela n'a été mis en oeuvre. Pendant de nombreuses années, le secteur de l'énergie a été implicitement confié à EDT qui a été chargé de fournir de l'électricité à des îles éloignées à une période où le prix du pétrole ne constituait pas un péril pour l'économie polynésienne. Depuis, la donne a considérablement changé et l'autonomie énergétique de la Polynésie constitue désormais un enjeu majeur. Malheureusement, par delà les grands discours sur ce qu'il faudrait faire, aucun moyen financier et humain n'est concrètement déployé pour définir une vraie feuille de route et des moyens d'atteindre des objectifs raisonnables. Les moyens financiers prévus dans le cadre de la convention pluri-annuelle entre la Polynésie et l'ADEME pour la période 2010-2013 dorment tranquillement dans un tiroir (195 millions prévus chaque année pour analyser les potentiels énergétiques, améliorer notre maîtrise de l'énergie et lancer des projets opérationnels) en attendant d'être supprimés. Enfin s'agissant des moyens humains, les effectifs quasi-inexistants du service polynésien de l'énergie ne

laissent planer aucun doute sur la volonté publique de se saisir de la vaste et complexe problématique de l'énergie. Dans ce contexte peu réjouissant, il est fort à parier que le projet hydroélectrique de Papeiha mette encore de nombreuses années à voir le jour si un ministre ne décide pas d'engager le gouvernement dans cette initiative qui sera cruciale pour notre autonomie énergétique future.

Un captage d'eau de type Coanda



Se poser les vraies questions

Aucun acteur sérieux de l'énergie, local ou étranger, n'investira plusieurs dizaines de millions F.CFP en analyses techniques et financières sans de sérieuses assurances sur la maîtrise foncière du projet, sur les conditions de la prise en charge des frais d'études en cas de non sélection finale et sur les conditions économiques qui seront appliquées durant plusieurs décennies par l'autorité concédante (les concessions hydroélectriques

portent généralement sur une durée de trente-cinq années). Sans même parler de la volonté réelle du Pays, le ministre de l'énergie et de l'environnement, Jacky Bryant, n'ayant jamais fait grand secret de sa profonde opposition à l'hydroélectricité. Aujourd'hui, il paraît clair que la seule voie permettant de voir ce projet avancer passe par la prise en charge directe de celui-ci par le Pays afin de définir clairement les conditions techniques, économiques et environnementales qui lui conviennent. Ce schéma validé permettra ensuite d'assurer la maîtrise foncière nécessaire au projet et enfin, de lancer la sélection par appel à candidatures de l'opérateur ou du groupement le plus à même de proposer la meilleure offre économique à la Polynésie et à ses usagers de l'électricité. En définitive, les deux seules questions concernant l'exploitation hydroélectrique de la rivière Vaiha sont les suivantes. D'une part, souhaite-t-on voir ce projet aboutir ? Une question à laquelle il est manifestement difficile de répondre clairement. D'autre part, et dans l'affirmative, comment pense-t-on y parvenir en précisant les moyens à consacrer et en définissant un calendrier précis ? La culture du résultat dont il est tellement facile de se dire adepte, c'est aussi pour nos dirigeants l'obligation de se poser les vraies questions et d'y répondre publiquement avec clarté.

Une loi pour favoriser la concurrence en Polynésie

La loi n°2009-21 du 7 décembre 2009 a pour objet de favoriser la concurrence en matière de délégation de services publics de la Polynésie française et de ses établissements publics. Ce cadre réglementaire instaure une procédure au travers de laquelle les services publics faisant l'objet d'une délégation doivent lancer un appel à candidature au terme duquel l'autorité délégante sélectionnera le pétitionnaire dont l'offre correspondra de manière optimale aux critères techniques, économiques, sociaux et environnementaux préalablement fixés. Tous les projets hydroélectriques destinés à la fourniture publique de courant électrique doivent aujourd'hui respecter ce cadre réglementaire dont encore une fois, l'objet est de favoriser la concurrence dans des secteurs, tel celui de l'énergie, qui sont connus pour leur caractère hermétique.

